

# Plan de relance autoroutier : Cuvillier répond à Royal | 14/05/2014

**Le secrétaire d'Etat aux Transports récusé les critiques indirectes formulées par sa ministre de tutelle.**

Les autoroutes sont en passe de devenir une nouvelle pomme de discorde entre Ségolène Royal et Frédéric Cuvillier. - AFP/ MARTIN BUREAU

Après l'écotaxe, les autoroutes sont en passe de devenir une nouvelle pomme de discorde entre Ségolène Royal et Frédéric Cuvillier. La semaine dernière, la ministre de l'Ecologie avait pointé dans le « Journal du dimanche » l'inaction du précédent gouvernement (et donc de son ministre délégué aux Transports d'alors) sur le plan de relance autoroutier. A la veille de rencontrer le commissaire européen à la Concurrence Joaquin Almunia pour plaider ce dossier, Frédéric Cuvillier répond indirectement à sa ministre de tutelle dans un entretien aux « Echos ».

« Quand on connaît un peu ce dossier, on sait que l'Etat a été extrêmement actif, plaide le secrétaire d'Etat dans une allusion à peine voilée aux critiques de sa ministre. Le président de la République m'avait demandé de faire aboutir ce plan de relance, et je lui rendais régulièrement compte. » Et si les discussions ont mis tant de temps à aboutir, c'est parce que les discussions avec les sociétés concernées ont rapidement viré au bras de fer : « Ce plan a été négocié durement, âprement, pendant dix-huit mois. J'ai même demandé une mission d'évaluation menée par les inspections générales des finances et de l'Ecologie pour avoir toutes les garanties sur nos positions de négociation, car je ne voulais pas être en situation d'avoir demain à me défendre contre l'accusation d'avoir fait des cadeaux à tel ou tel grand groupe. »

Sur ce point, les accords conclus entre juillet et septembre 2013 avec les groupes Vinci, Eiffage, et Abertis lui semblent satisfaisants : « Nous avons négocié le financement par les concessionnaires de 3,6 milliards de travaux utiles, et contrôlables, sur 22 sections du réseau. Avec une condition à laquelle je tenais énormément : 55 % des travaux devront être effectués par des PME ou des TPE non liées à ces grands groupes autoroutiers. Cela représente la création de 15.000 emplois en moyenne. En retour, les concessions seront allongées de 3 ans en moyenne, avec un taux de retour sur investissement qui ne dépassera 7,8 %. Nous sommes sur tous ces points bien loin des prétentions initiales des sociétés d'autoroutes. »

## « Présenter des dossiers solides »

Reste donc à faire accepter ce plan par la Commission européenne, ce qui n'est pas gagné, celle-ci n'appréciant guère ces allongements de concessions, qu'elle assimile à des aides d'Etat. Sur ce point aussi, Frédéric Cuvillier défend sa méthode : « Les services du ministère ont préparé les dossiers de pré-notification en fin d'année dernière, et ceux-ci ont été déposés en janvier-février. Depuis, nous préparons la notification officielle en travaillant à réduire les réticences de la Commission. Il ne servirait à rien de se précipiter pour être retoqué ensuite. Ce calendrier peut sembler long, mais nous avons pris le parti de présenter les dossiers les plus solides, pour gagner du temps après. » La notification officielle devrait se faire dans les jours à venir. Ensuite, la Commission aura deux mois pour se prononcer.

Le secrétaire d'Etat espère toutefois « que d'autres dossiers ne viendront pas pénaliser le plan de relance » aux yeux de Bruxelles. Une référence aux discussions qu'aurait Ségolène Royal pour remplacer l'écotaxe par un prélèvement sur les bénéfices des sociétés d'autoroutes en échange d'un nouvel allongement de leurs concessions, ce qui pourrait braquer la Commission. Réagissant à cette hypothèse d'école, le secrétaire d'Etat est catégorique : « La prorogation des concessions ne peut pas être une solution érigée en théorie de financement. »